



Probleme d'ordre familial litige financier

Par **jerem38800**, le **19/09/2009** à **22:51**

Bonjour,
Depuis l'âge de 17 ans 1/2, je suis rentré à l'armée. A cette époque, j'envoyais par mandat cash de l'argent à ma grand-mère en qui j'avais une totale confiance, elle devait me le mettre sur un compte bloqué. J'ai économisé 115800 euros. J'ai ensuite quitté l'armée trois ans après. Puis les années suivantes, j'ai vécu de divers jobs. Seulement, aujourd'hui j'ai 28 ans et je souhaite récupérer cet argent pour monter mon entreprise et aussi que je suis financièrement au plus bas. Mais apparemment ma grand-mère me dit que je ne pourrai le récupérer qu'à sa mort. Le problème c'est que le banquier m'a confirmé que le compte n'est pas à mon nom mais à celui de ma grand-mère et que donc techniquement je n'ai rien. Donc je ne sais même pas si elle a dilapidé mon argent et même si elle ne l'a pas fait, cet argent risque de se noyer dans la masse de l'héritage et comme je suis le petit fils, je pense que je ne le reverrai jamais car dans la famille tout le monde veut mettre le grappin sur l'héritage de ma grand-mère. Comment faire pour récupérer mon argent en sachant que je n'ai pas de preuves papiers puisque ma mère a détruit tout mes documents lors d'un déménagement.
Merci